



Grillage double torsion



Système de qualité
La production, le système de gestion
interne et l'assistance technique sont
certifiés conformément à la norme ISO 9001

MURET DECORATIF

DESCRIPTIF DE LA SOLUTION

FONCTIONNALITE :

Ce type d'ouvrage consiste à réaliser des murs de butée ou séparateur à caractère paysager. Ces ouvrages peuvent être associés ou intégrés à d'autres structures ou accessoires (candélabres ou éclairages, bancs, mobiliers urbains..).

GEOMETRIE :

Ces ouvrages ont des dimensions de 0,5 à 1,0 m de haut à géométrie variable.

ESTHETIQUE :

Les matériaux de remplissage utilisés pour le parement peuvent être des matériaux naturels ou artificiels roulés, concassés ou fabriqués. Ces ouvrages permettent un appareillage des matériaux en parement de manière traditionnelle (muret en pierres sèches) ou contemporaine.

LES DOMAINES D'APPLICATIONS

Les murs décoratifs sont généralement proposés pour :

- ▶ les parcs paysagers, jardins publics,
- ▶ les aménagements d'aires de stationnement
- ▶ les abords de bâtiments
- ▶ les habillage de mobiliers urbains
- ▶ les décors évènementiels

LES PRINCIPAUX AVANTAGES

MONOLITHISME : les structures sont liées entre elles par ligature au montage.

FLEXIBILITE : en cas de tassements différentiels, l'ouvrage se déforme et suit les mouvements du terrain tout en conservant son intégrité.

MODULARITE: les structures permettent la réalisation de géométrie complexes en usine ou in situ en fonction des exigences du projet ou du site par pliage, façonnage ou juxtaposition.

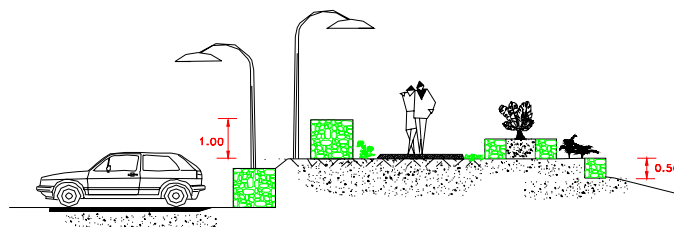
PARFAITE INTEGRATION PAYSAGERE : le remplissage avec des matériaux de provenance locale permet une parfaite intégration dans des sites tant urbains que ruraux.

COMPETITIVITE : ce type de solution permet de réaliser des ouvrages durables alternatifs aux solutions traditionnelles dans des conditions économiques avantageuses.

MISE EN OEUVRE FACILE MECANISEE : ne nécessitant pas de main d'oeuvre qualifiée, ni de matériel particulier par l'utilisation d'éléments prêts à l'emploi..

PAS D'ENTRETIEN : par rechargement de la protection

PAS DE VANDALISME : ni tag, ni affichage



CONFORMITE

Les ouvrages en gabions de type muret décoratif répondent aux exigences de la norme NF P 94 325-1.

